



ELECTION DU CONSEIL D'ETAT DU 2 MARS 2025

Premier tour

Dénomination de la liste de candidat(e)s (facultatif) :

Un parti ou un groupement politique peut faire figurer sur le bulletin électoral la désignation du parti ou du groupement politique (art. 122 al. 2 LcDP).

Les citoyen(ne)s soussigné(e)s proposent le(s) candidat(e)s suivant(e)s pour l'élection de cinq membres du Conseil d'Etat du 2 mars 2025 :

Liste de candidat(e)s : La liste de candidat(e)s ne peut renfermer plus de cinq noms de candidats pour le premier tour.

No	Nom	Prénom	Profession ou fonction	Domicile
1				
2				
3				
4				
5				

La liste doit être signée par 100 électeurs au moins au nom d'un parti ou d'un groupement politique. La qualité d'électeur des signataires doit être attestée par les administrations communales avant le dépôt des listes, soit avant le lundi 6 janvier 2025 pour le premier tour.

No	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse exacte	Domicile	Signature	Attestation communale
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							

La commune de atteste que signataires de la présente liste sont inscrits dans son registre électoral (art. 16 ss LcDP). Les citoyen(ne)s concerné(e)s sont visé(e)s dans la colonne prévue à cet effet.

Date et signature du (de la) responsable :

Sceau de la commune :